



## **Paris, le 5 mai 2015 : 1,5 milliards d'euros de dividendes distribués aux salariés du CAC 40 en 2014**

Le cabinet Assembly Conseil publie en avant-première les résultats de son étude annuelle "Actionnariat Salarié dans les Rapports Annuels". Celle-ci porte habituellement sur le SBF 120 et paraît en juin. La quasi-totalité des documents de référence des sociétés du CAC 40 et du Next 20 étant parue<sup>1</sup>, Assembly Conseil a décidé de livrer dès à présent son analyse. Rappelons que la première moitié du SBF 120 représente plus de 90 % de l'encours de l'actionnariat salarié des 120 sociétés.

### **38,8 Md€ détenus par les salariés**

Au 31 décembre 2014, les salariés des soixante premières capitalisations détenaient 38,8 milliards d'euros, soit 2,98 % de la capitalisation boursière totale de leur société.

Six groupes voient leur personnel détenir plus de 2 Md€ chacun : Axa, Bouygues, BNP Paribas, Société Générale, Total et Vinci.

Les champions de la participation des salariés à leur capital sont Essilor International, Safran et Vinci (8 à 10 % du capital détenu par les collaborateurs), toutefois loin derrière Bouygues détenu à plus 23 % par ses salariés.

Sur un an, ce volume est stable mais voit la participation des salariés repasser sous le seuil fatidique des 3 %, après un plus haut historique en 2013 à 3,02 %.

Sur une plus longue durée, le cabinet observe une nette hausse ces deux dernières années, éloignée cependant du plus haut de 2006 à 46 milliards d'euros.

### **1,5 Md€ distribués sous forme de dividendes**

Sur le seul CAC 40, la part de la capitalisation boursière détenue par les salariés est de 3,21 %, en 2014 comme en 2013.

La Lettre Vernimmen de janvier 2015 annonce 46 Md€ versés en dividendes par les sociétés du CAC 40.

Rapporté au pourcentage de détention par les salariés, cela représenterait 1,48 milliards d'euros, auxquels il faut ajouter la "prime dividendes" de partage des profits supprimée cette année.

### **16 opérations en 2014**

Le cabinet dénombre 11 augmentations de capital réservées aux salariés au sein du CAC 40 et 5 au sein du Next 20. "Je réalise cette étude depuis 2002 : c'est la première fois que je constate aussi peu d'opérations parmi les sociétés du CAC 40. Heureusement 2014 est une bonne année au sein du Next 20" commente Stanislas de Germay, Associé gérant. L'élargissement de l'étude à l'ensemble de l'indice montrera si le point bas de 2003 est atteint (21 opérations dans le SBF 120). Faute d'être clairement annoncées par tous les émetteurs, les opérations réalisées par le moyen d'une cession de titres ne peuvent être comptabilisées dans cette étude qui vise à l'exhaustivité.

---

<sup>1</sup> Les informations manquantes ont été demandées auprès des émetteurs ou recueillies sur leur site financier.



**A propos de l'étude ASRA - Actionnariat Salarié dans les Rapports Annuels :**

Assembly Conseil collecte la totalité des documents de référence ou rapports financiers publiés au sein de l'indice SBF 120.

L'actionnariat salarié est retenu au sens de l'article L 225-102 du Code du commerce, c'est-à-dire qu'en substance est comptabilisée uniquement la détention collective. A l'exclusion donc des plans discrétionnaires ou même larges de stock-options ou actions de performance.

L'analyse porte de 2002 à 2014 pour le SBF 120, et remonte à 2000 pour le CAC 40.

L'intégralité de l'étude sera présentée courant juin, dès que la totalité des rapports annuels aura été publiée.

**A propos d'Assembly Conseil :**

Assembly Conseil accompagne les sociétés cotées ou non dans la réalisation de leurs projets d'actionnariat salarié.

Le cabinet réalise des missions d'étude de faisabilité, de conduite de projet jusqu'à leur mise en œuvre opérationnelle, de communication auprès des IRP et salariés, et de centralisation des souscriptions.

Ses principaux autres champs d'intervention sont : la rémunération différée (notamment l'épargne salariale et l'épargne retraite), la communication RH et le courtage en assurances de personnes.

N° ORIAS 11061909

[www.assembly-conseil.com](http://www.assembly-conseil.com)

**Contact Presse :**

Stanislas de Germay

Associé gérant

01 53 58 14 31 - 06 20 50 08 84

[sdegermay@assembly-conseil.com](mailto:sdegermay@assembly-conseil.com)

